



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-29527-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.498**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ACQUISITION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES DES XVIII ET XIXème SIECLES,
ISSUS DE LA FAMILLE D ARBAUD, NOBLESSE PROVENCALE.**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

CB

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Nomenclature : 7.10 Divers

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ACQUISITION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES DES XVIII ET XIXème SIECLES, ISSUS DE LA FAMILLE D ARBAUD, NOBLESSE PROVENCALE. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En 2013, le service des Archives de la Ville poursuivant leur politique d'acquisition de documents afin d'enrichir les fonds historiques de la Ville, ont été contactés par la Galerie des Augustins, antiquaire d'Avignon, qui propose des documents ayant appartenu à la famille D'ARBAUD.

Il s'agit plus précisément des documents suivants :

- Un passeport délivré à Joseph D'ARBAUD pour se rendre à Aix en Provence, en date du 10 Brumaire de l'An 9 ;
- Un diplôme de l'Académie des Belles Lettres d'Aix délivré à Jean Joseph d'ARBAUD de JOUQUES ;
- Un grand Diplôme de Chevalier de l'Ordre de CHARLES III d'Espagne décerné au marquis d'ARBAUD, avec la Croix, jointe au document ;
- Enfin, un grand parchemin scellé du sceau du Roi LOUIS XVI, en date du 12 janvier 1782 ayant pour objet la provision du Lieutenant Général des Armées Navales pour le Sieur D'ARBAUD de JOUQUES, chef d'Escadre.

Le prix qui en est demandé s'élève à 7 000 € TTC.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que la Ville se porte acquéreur de ces documents auprès de la “Galerie des Augustins” pour une somme totale de 7 000 € TTC ;
- **DIRE** que la Dépense correspondante sera imputée sur le budget de la Direction des Musées et du Patrimoine Culturel, chapitre 90324-2161-1442, qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.498 - ACQUISITION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES DES XVIII ET XIXème
SIECLES, ISSUS DE LA FAMILLE D ARBAUD, NOBLESSE PROVENCALE.**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

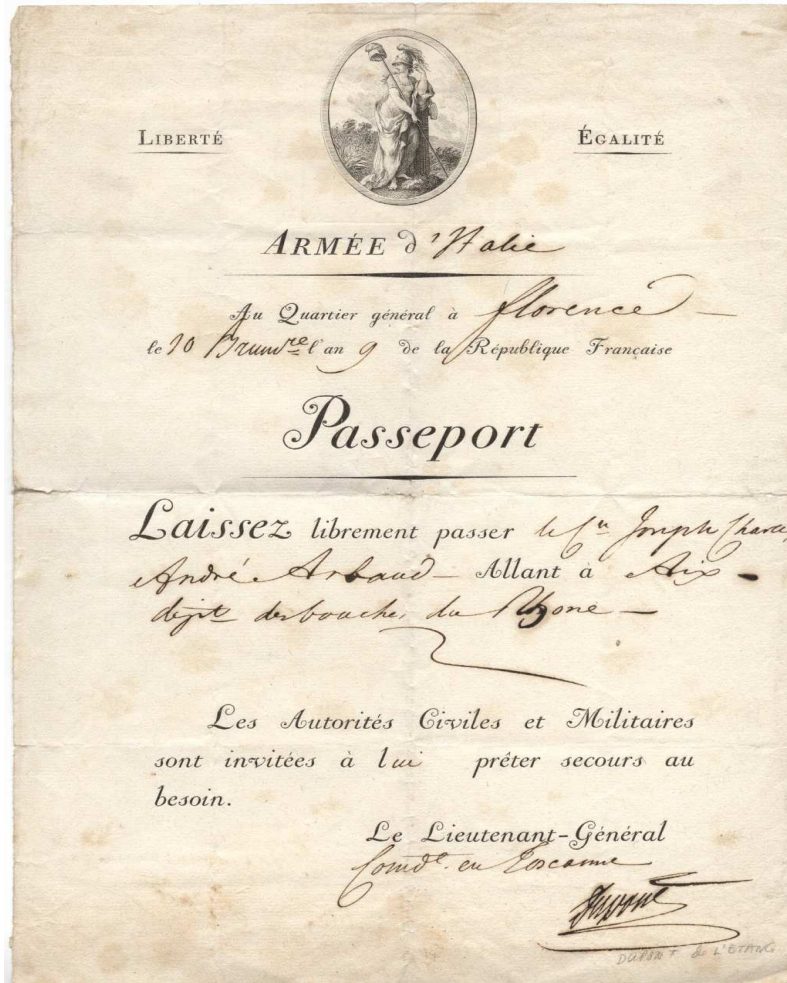
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

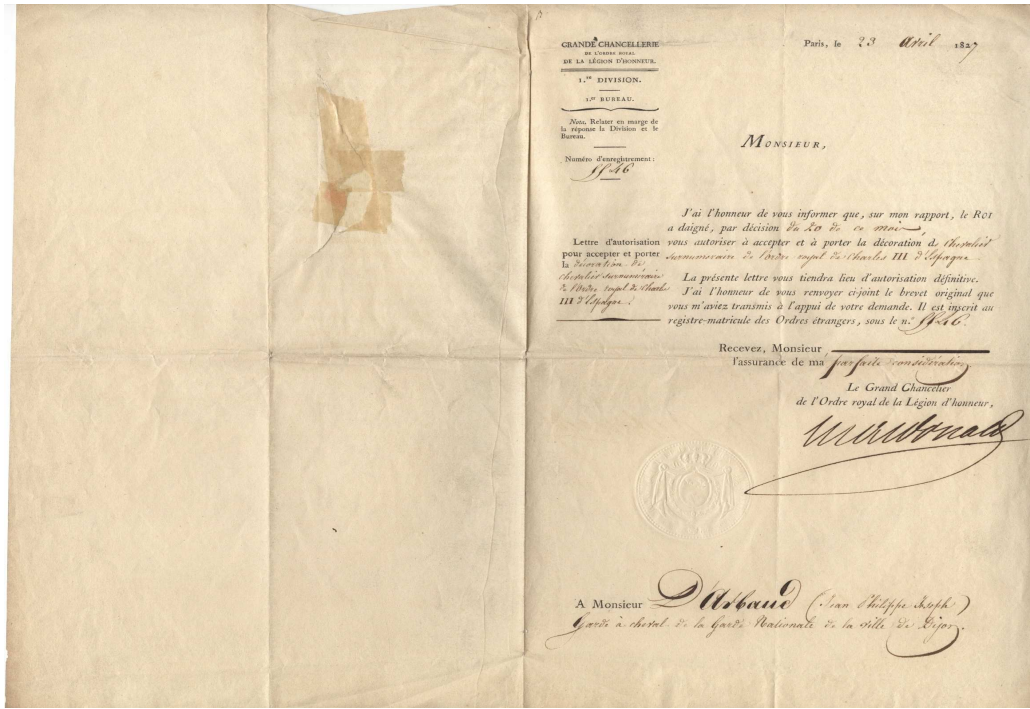
**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Passeport

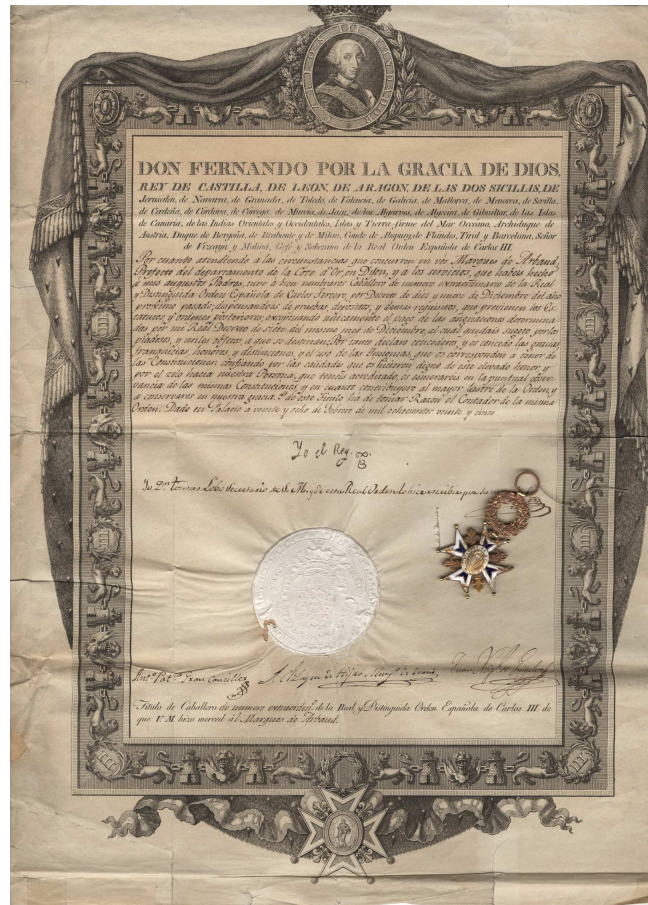


Académie des Arts et Belles Lettres

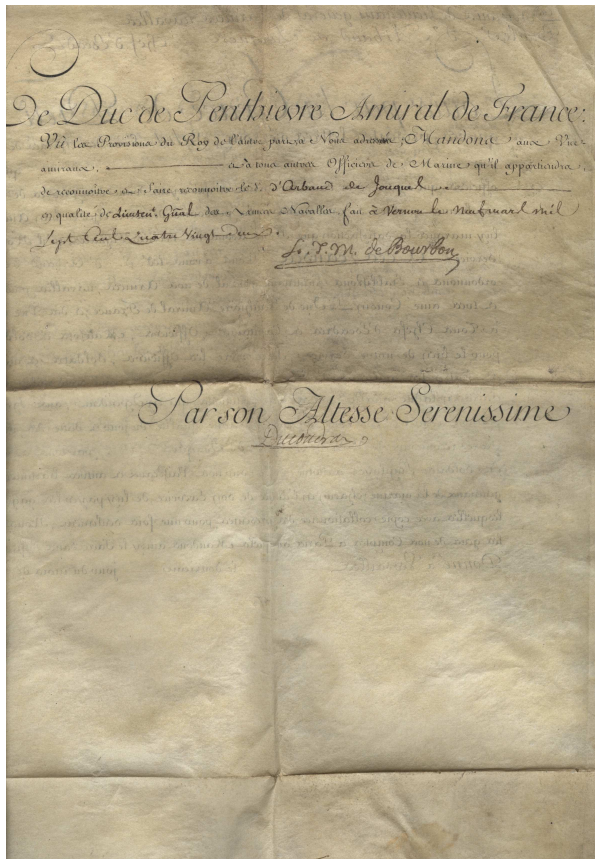




Diplôme de chevalier de l'Ordre de CHARLES III d'Espagne



Document 4

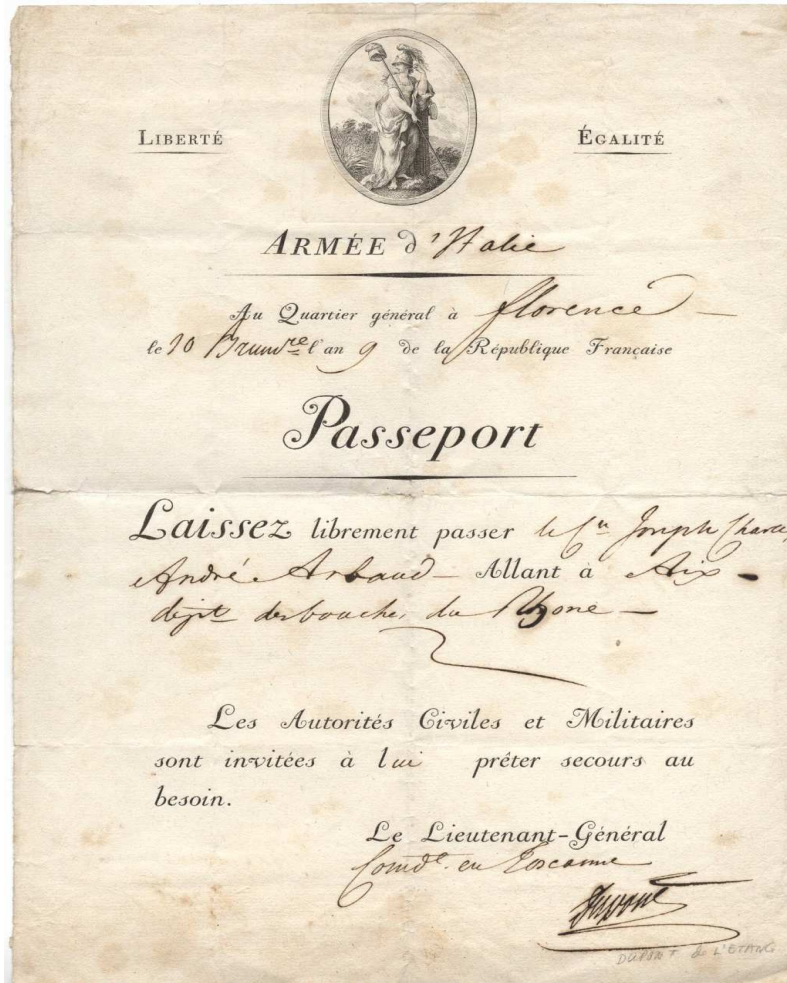


parchemin scellé du sceau du Roi
LOUIS XVI

Provision de lieutenant general des armées navalles
Pour le S. d'Arbaud de Jouquee chef d'Escadre.

Louis par la Grace de Dieu Roy de France
qui ces presentes lettres verront, Salut. L'une des charges de lieutenant general de nos armées Navalles
qui est estoi pourveu, Nous avons Estimé une
officiers qui ayent servi dans la marine, & qui ayent donnez des preuves de leur courage, Capacité & longue Experience
ces bonnes qualitez de recontraire, & la personne de notre chef & viz Amiral le S. d'Arbaud de Jouquee
luy marquer la satisfaction que Nous avons des services signalez qu'il Nous a rendus en plusieurs occasions où il a
service. A ces causes Nous avons led. S. d'Arbaud de Jouquee
ordonné & Establishé lieutenant general de nos Armées navalles pour servir & honorer a en Rouant ainsy qu
à tout autre Couvain Le Duc de Penthièvre Amiral de France, & des Vice Amiraux que Nous avons Establishé ou q
à tout Chef d'Escadre & Capitaine, Officiers, Matelots & soldats Employez sur nos Vaisseaux dont il
pour le bien de notre service; faire vivre les Officiers, Soldats & matelots en bon ordre & discipline, & aymer
à chasser les ennemis d'icelles, donner ordre à tout ce qui sera utile & necessaire pour lesdites Armées; &
faire en ladite qualitez toutes les fonctions qui en dépendent, avec honneur, autorité, pouvoir & prerogative
par nos Estats, & avoir son rang en ladite qualitez du jour & date des presentes. MANDONS à notre
faire reconnoître led. S. d'Arbaud de Jouquee par tous & ainsy qu'il appartient. ORDONNONS
en soldats Employez à notre solde sur nos Vaisseaux & autres bastimens de nos armées navalles; de luy obéir
generaux de la marine; chacun en l'anné de son Exercice, de luy payer les gages & appointemens qui luy seront ordonnez
lesquels avec copie collationnée des presentes pour une fois & seulement, Nous voulons lesd. gages & appointemens estre y
les gens de nos Comptes à Paris ausquels MANDONS ainsy le faire dans difficultez, Car tel est notre plaisir. En té
Donné à Versailles le douzième jour du mois de Janvier l'An de grace Mil sept cent Treize

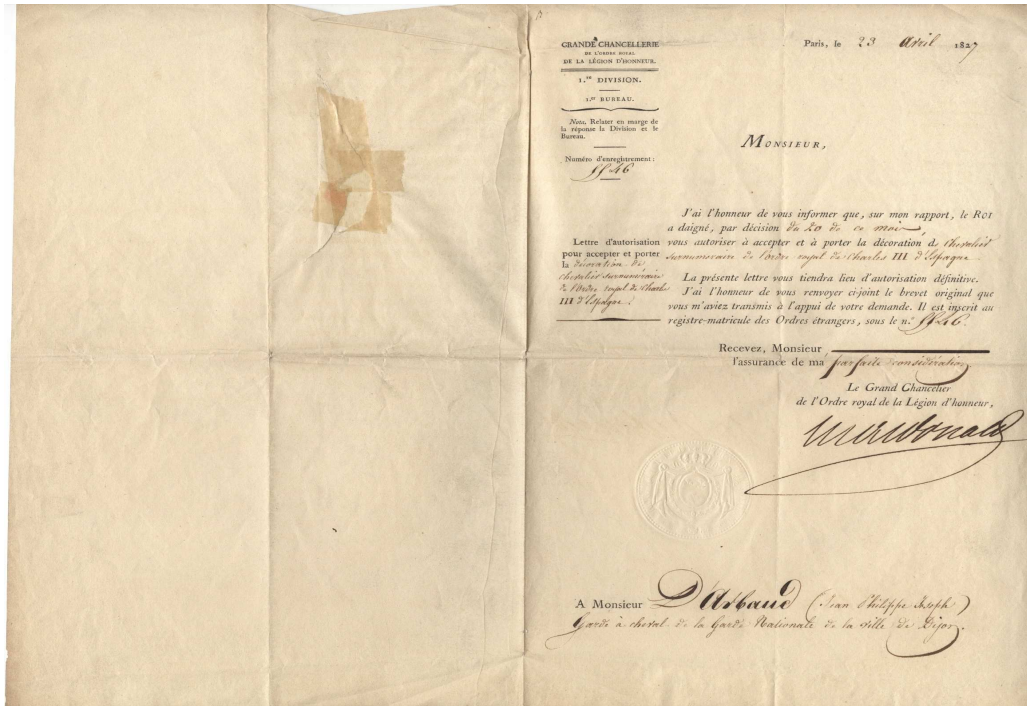
Passeport



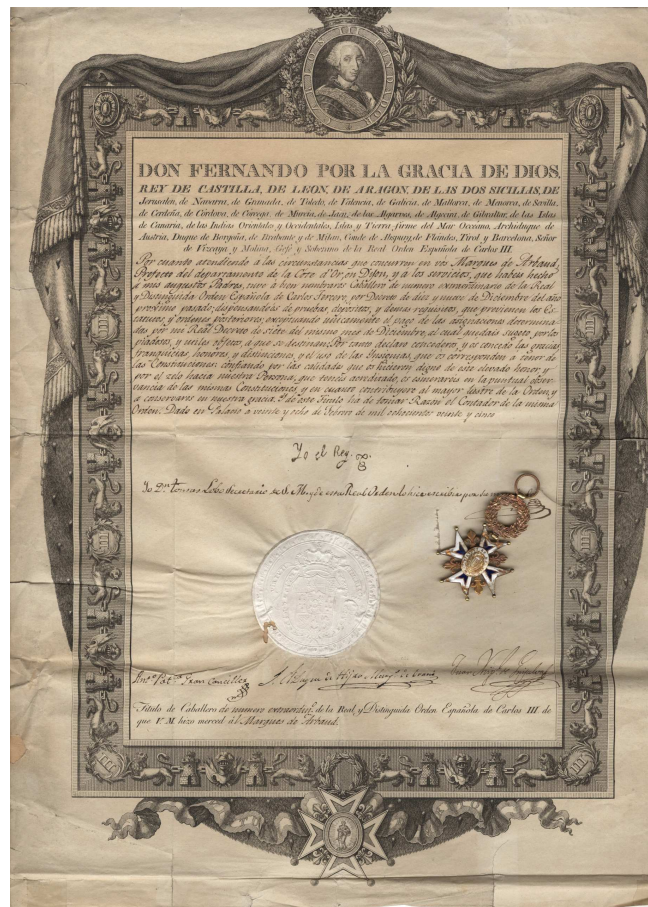
Académie des Arts et Belles Lettres



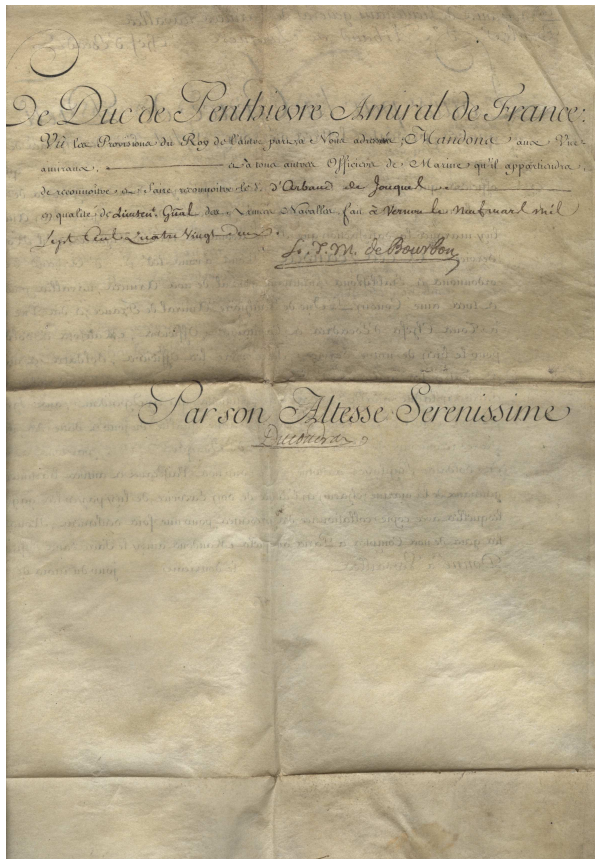
Document 3



Diplôme de chevalier de l'Ordre de CHARLES III d'Espagne



Document 4



parchemin scellé du sceau du Roi
LOUIS XVI

Provision de lieutenant general des armées navalles
Pour le S. d'Arbaud de Jouquee chef d'Escadre.

Louis par la Grace de Dieu Roy de France
qui ces presentes lettres verront, Salut. L'une des charges de lieutenant general de nos armées Navalles
qui est estoi pourveu, Nous avons Estimé une
officiers qui ayant servi dans la marine, et qui ayant donné des preuves de leur courage, Capacité et longue Experience
ces bonnes qualités de recontraire, et la personne de notre chef et viz Amiral le S. d'Arbaud de Jouquee
luy marquer la satisfaction que Nous avons des services signalez qu'il Nous a rendus et plusieurs occasions où il a
service. A ces causes Nous avons led. S. d'Arbaud de Jouquee
ordonné et Establishé lieutenant general de nos Armées navalles pour servir et honorer et en Rouant ainsi qu
à tout autre Couvain Le Duc de Penthièvre Amiral de France, et des Vice Amiraux que Nous avons Establishé ou q
à tout Chef d'Escadre et Capitaine, Officiers, Matelots et Soldats Employez sur nos Vaisseaux dont il
pour le bien de notre service; faire vivre les Officiers, Soldats et matelots et bon ordre et discipline, et ayde
à chasser les ennemis d'icelles, donner ordre à tout ce qui sera utile et nécessaire pour lesdites Armées; et
faire, et ladite qualité toutes les fonctions qui est regardent, aux Honneurs, autorités, pouvoirs et prerogatives
par nos Estats, et avoir son rang et ladite qualité du jour et date des presentes. MANDONS à notre
faire reconnoître led. S. d'Arbaud de Jouquee par tous et ainsi qu'il appartient. ORDONNONS
et Soldats Employez à notre solde sur nos Vaisseaux et autres bastimens de nos Armées navalles; de luy obtenir
generaux de la marine; chacun et l'un de son Exercice, de luy payer les gages et appointemens qui luy seront ordonnez
lesquelles avec copie collationnée des presentes pour une fois seulement, Nous voulons lesd. gages et appointemens estre y
les gens de nos Comptes à Paris ausquels MANDONS ainsi le faire dans difficulté, Car tel est notre plaisir. En té
Donné à Versailles le douzième jour du mois de Janvier l'An de grace Mil sept cent Treize